

**DEMANDE DE MISE EN PLACE
D'UNE SIGNALÉTIQUE TEMPORAIRE**

*A adresser dûment complété au moins 2 mois avant la date de la manifestation
(les demandes adressées hors délai ou incomplètes ne seront pas traitées)*

*Par courrier : Hôtel de Ville – Direction de l'Administration Générale – Service Commerce
CS 70108 – 83608 FREJUS Cedex*

Par courriel : info.commerce@ville-frejus.fr

DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Direction/Service/Association/Société :

Qualité :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Tél. : Courriel :

OBJET DE LA DEMANDE

Intitulé de l'évènement :

Date de l'évènement : du au

Lieu :

BANDEROLES – TEXTE A INSERER

(le visuel du logo, le cas échéant, est à adresser par courriel au service Signalisation)

.....TITRE DE LA MANIFESTATION.....



(Uniquement pour les manifestations organisées par la ville).....
3 LIGNES MAXIMUM (LIEU/DATE)

DISPOSITIFS SOUHAITES

Banderoles : (Attention : longueur maximum 3,00 m, hauteur maximum 0,80 m)

Dimensions 1 : Nombre.....

Dimensions 2 : Nombre :

Réalisation des dispositifs par :

Organisateur de la manifestation

Autre (à préciser) :

Mise en place des dispositifs par :

Organisateur de la manifestation (voir liste des lieux d'implantation autorisés)

Autre (à préciser) :

LISTE DES LIEUX D'IMPLANTATION
(sous réserve d'emplacements libres)

BANDEROLES :

- Entrée Est** de la Ville (rue Jean Jaurès au droit de l'établissement Casino Shop),
- Entrée Ouest** de la ville Rond-point des Arènes à l'intersection avenue de Verdun / avenue Henri Vadon
- Entrée Sud** de la Ville rue Montgolfier au droit de la Pharmacie, (uniquement pour les manifestations se déroulant sur le Centre Historique)
- Grille de la Base Nature,
- Port Fréjus : aux abords du rond-point Frégate (barrières St Georges) (uniquement pour les manifestations se déroulant sur Fréjus-Plage ou Port-Fréjus)
- Aux abords du Rond-point Hermès (exclusivement pour les manifestations se déroulant à Port-Fréjus)
- Intersection Boulevard de la mer / rue des Forces Françaises Libres (uniquement pour les manifestations se déroulant sur Fréjus-Plage ou Port-Fréjus)
- Aux abords du rond-point Rhin/Danube boulevard de la Libération
- Grille des Arènes (uniquement pour les manifestations se déroulant à l'intérieur de ce site)
- Grille du Théâtre Romain (uniquement pour les manifestations se déroulant à l'intérieur de ce site),
- Grille du Parc Aurélien (uniquement pour les manifestations se déroulant à l'intérieur de ce site),
- Tour de Mare : aux abords rond-point DN7 / Ave des Portes du Soleil
- Saint-Aygulf : à l'intersection boulevard Hamon /avenue de la Corniche d'Azur (uniquement pour les manifestations se déroulant à Saint-Aygulf)
- Saint-Aygulf : aux abords rond-point intersection J.F Millet / L Bœuf et corniche d'Azur (uniquement pour les manifestations se déroulant à Saint-Aygulf)
- Grille du Parc Villa Marie (uniquement pour les manifestations se déroulant à l'intérieur de ce site),
- Autres (*à préciser*) :

Fait à leSignature du demandeur :

CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION

Demande parvenue le **Hors délai** **Incomplète**

AVIS DU SERVICE SIGNALÉTIQUE

FAVORABLE **DEVAVORABLE**

Commentaire(s) :

.....

.....

.....